

PAPI Ozon

Lettre d'information

SEPTEMBRE 2026

numéro 1

SOMMAIRE

Territoire du PAPI

En quoi consiste le PAPI Ozon ?

Gouvernance du PAPI

Premières études et premiers travaux

Où retrouver les actus du PAPI ?

Il y a deux ans, en octobre 2024, le département du Rhône a été marqué par d'importantes inondations, notamment sur le Gier, où nos voisins ont été durement touchés. Cette période de crise fait écho à la crue majeure qu'ont subie les habitants de Saint-Symphorien-d'Ozon et de Sérézin-du-Rhône en novembre 2014, avec cent soixante sinistres recensés et plus de cent soixante-dix habitants évacués.

Ces inondations rappellent la nécessité d'assurer la sécurité des riverains de l'Ozon et de ses affluents, mais aussi de réduire l'ampleur et le coût des dommages causés par ces événements.

Face à ces défis, le territoire s'est mobilisé en mettant en place un Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).

Ce plan d'action couvre l'ensemble du bassin versant de l'Ozon, qui s'étend sur deux départements, le Rhône et l'Isère. Ainsi, près de quatre-vingt-neuf kilomètres carrés de bassin versant et quatre-vingt-quatorze kilomètres carrés de cours d'eau ont été étudiés afin de mieux prévenir le risque d'inondation.



Trenasset - 02/2025



Combe de fosse, chemin des sables - 29/04/202

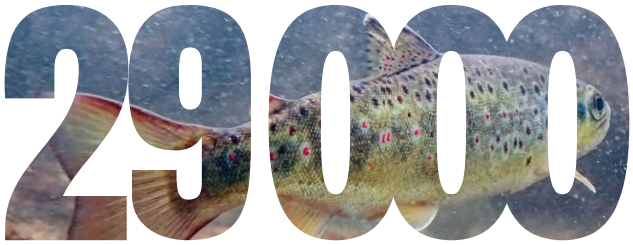
Territoire du PAPI



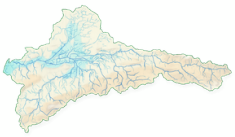
Km² de cours d'eau



Km d'Est en Ouest pour l'Ozon



Habitants



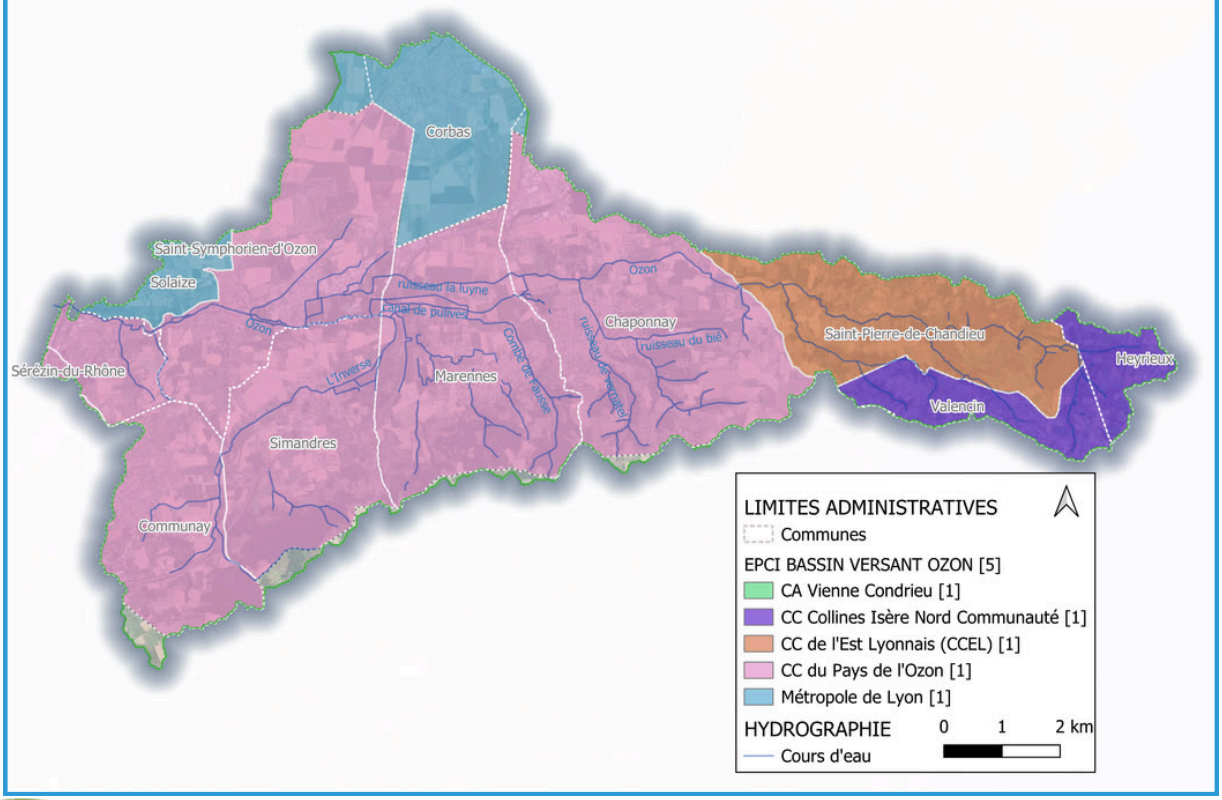
12 communes, 3 EPCI-FP*, 1 Métropole (Grand Lyon)

2 départements : Rhône et Isère

1 SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (Est-Lyonnais)

1 PPRi : Plan de prévention des Risques Inondation (approuvé en 2008)

Territoire du bassin versant et représentation des collectivités territoriales adhérentes à la compétence GEMAPI

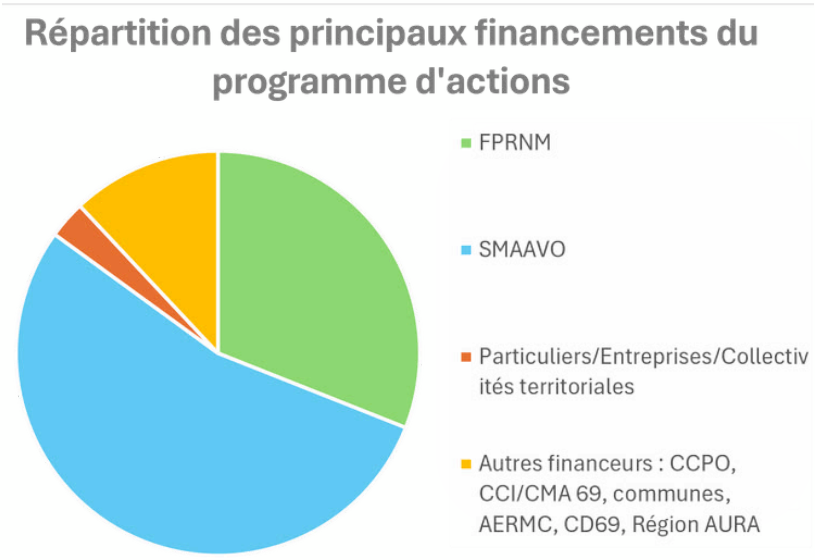


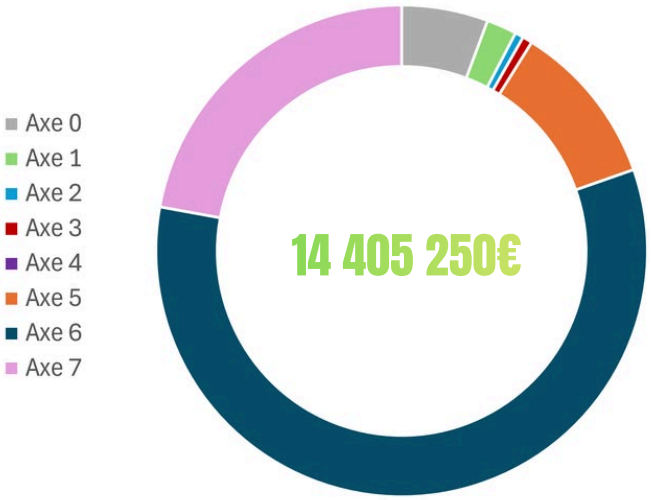
**Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre*

En quoi consiste le PAPI Ozon ?

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Ozon est un programme sur six ans, permettant de mobiliser des acteurs du territoire et des financements en faveur de la lutte contre les inondations. Les financements sont principalement issus :

- Des fonds propres du SMAAVO ;
- Du Fonds de prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), dit « Fonds Barnier », créé par la loi Barnier du 2 février 1995 ;
- Des particuliers, des entreprises, des collectivités territoriales ;
- Des communautés de communes, de l'Agence de l'eau et de la région Auvergne Rhône-Alpes (AURA).





Coût prévisionnel du programme d'actions par axe

Les actions du PAPI sont organisées autour d'un axe transversal d'animation et de gouvernance (axe 0) et de sept grands axes :

- Axe 0 : Animation et gouvernance ;
- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;
- Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations ;
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise ;
- Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme ;
- Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- Axe 6 : Gestion des écoulements ;
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

QUELQUES IMPACTS CHIFFRES D'UNE CRUE CENTENNALE

Environ **2 400 habitants** ;
Environ **650 bâtiments** (principalement des logements) ;
Plus de **2 000 emplois**, répartis dans environ 650 entreprises ;
5 **établissements recevant un public sensible** (dont 4 écoles/collèges)

Une crue centennale est une crue importante d'un cours d'eau dont la probabilité d'être atteinte ou dépassée est de 1 chance sur 100 chaque année.

Gouvernance du PAPI

Le bureau des élus

Le bureau des élus définit les grandes priorités du PAPI, prend les décisions structurantes et veille à ce que les actions engagées répondent aux besoin des habitants et aux enjeux locaux. Il représente les communes et les collectivités du territoire.

Organigramme élus du SMAAVO



Président
Michel BOULUD
Simandres



1er Vice Président
Marc NUGES
Chaponnay



2e Vice Président
Jean-Luc SAUZE
Marennes



3e Vice Président
Christian GAMET
Communay



4e Vice Président
Arnaud DELEU
St-Symphorien-d'Ozon



5e Vice Président
Mireille BONNEFOY
Sérézin



6e Vice Président
Raphaël IBANEZ
St-Pierre/Champdieu



7e Vice Président
Bernard JULIEN
Valencin



8e Vice Président
Julien GUIGUET
Métropole

Le SMAAVO

L'équipe PAPI du **Syndicat Mixte de l'Aménagement et de l'Assainissement de la Vallée de l'Ozon** (SMAAVO) est chargée de mettre en œuvre ces décisions. Elle pilote les études et les travaux, coordonne les différents partenaires, recherche les financements et veille au bon déroulement des actions. Elle assure également le suivi du programme et informe les élus, ainsi que les habitants, de son avancement.



DIRECTION
Emmanuelle GRACIA-LAVEDRINE

Pôle GEMAPI
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations



Technicien rivière
Keryann EGIDI

Pôle assainissement



Nathalie KOPYTKO
Ingénieure assainissement

Pôle PAPI



Isabelle ROCHER
Chargée de mission Travaux



Arthur JOLLY
Chargé de mission Vulnérabilité



Sarah ALMANZA
Chargée de mission Animation PAPI*

Calendrier prévisionnel des premières études et premiers travaux

Actions	2027	2028	2029	2030	2031
Axe 1 – Culture du risque					
1.4 Sensibilisation					
1.5 Ruissellement (étude)					
1.6 Changement climatique (étude)					
Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité - diagnostics					
5.1 Habitat					
5.4 Entreprises					
5.6 Établissements publics					
Axe 6 – Gestion des écoulements					
6.1 Embâcles (étude)					
6.2 Érosion agricole (étude)					
6.5 Ouvrages fossé Plan/Combo (travaux)					
6.7 Aménagement rive gauche Luyne (travaux)					
6.8 Champ d'expansion de crue (étude)					
Axe 7 – Ouvrages de protection					
7.1 Étude digues (étude)					

Où retrouver les actus du PAPI ?

Pour suivre les actualités du PAPI, différentes plateformes sont à votre disposition :

Site du SMAAVO : *smaavo.fr (abonnez-vous à la lettre d'information PAPI pour ne rien manquer !)*

LinkedIn : *SMAAVO - Syndicat Mixte Vallée de l'Ozon*

Facebook : SMAAVO - Syndicat Mixte Vallée de l'Ozon